

CLARIFICATION QUESTIONS

RFT: 2026/022
Fichier : AP_6/15
Date: 12 Juin 2026
À : Prestataires de services intéressés
Contact: Service des achats (procurement@sprep.org)

Objet : Appel d'offres (AO) : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une ressource sur la Commune de Moorea-Maiao en Polynésie française

Question 1:

Concernant l'intitulé et le contenu des missions : il est fait référence à des prestations d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) et également à un maître d'œuvre (MOE) notamment aux paragraphes 1.f et 1.h de l'annexe A du cahier des charges : le périmètre du présent appel d'offre comprend-il bien des missions relevant de l'AMO ainsi que de celles relevant de la MOE, tel que mentionné à l'Annexe A ?

Response:

Oui, telle que décrite dans le cahier des charges.

Question 2:

Concernant le calendrier des livrables (p.17) : pouvons-nous considérer que les dates buttoir pour le CR de la réunion de lancement et pour la livraison de l'AVP détaillé en version provisoire se calculent à compter de la tenue de la réunion de lancement plutôt qu'à la signature de la mission ? En effet, en cas d'indisponibilité d'une des parties prenantes participant à la réunion de lancement (DIREN et commune notamment), ces délais se verraient mécaniquement dépassés sans que cela puisse être du ressort du Titulaire de la présente mission.

Response:

Cette modification du calendrier est acceptable et pourra être négociée lors de la signature du contrat.

Question 3:

Concernant la présentation des prix (p. 17) : Pouvons-nous présenter une ligne supplémentaire précisant la rémunération de la phase 0 de la mission "Cadrage et lancement" comprenant notamment les premiers échanges, la préparation de la réunion de lancement et son compte-rendu ? Ou bien préférez-vous que la rémunération de cette première phase soit incluse à la ligne "AVP détaillé" ?

Response:

Cette demande est acceptable. Le soumissionnaire est libre d'ajouter une ligne supplémentaire de rémunération de la phase 0, dans la mesure où le montant correspondant ne dépasse pas 3% de la valeur totale du marché.

Question 4:

Concernant la présentation des prix (p. 18) : Pour la ligne "Suivi de chantier", que signifie "1/2 durée total" ? Nous comprenons que cette ligne doit présenter une rémunération correspondant à 3 mois de DET, alors que le chantier est estimé à 6 mois de réalisation ? Ou bien est-ce qu'il est attendu un chiffrage pour 6 mois de travaux avec une visite de chantier sur site uniquement une semaine sur deux ?

Response:

Le marché prévoit une visite de chantier hebdomadaire. Le paiement de cette tranche du marché se fera en deux temps, un premier paiement à mi-chantier, puis paiement final après réception des travaux.

Question 5:

Pouvez-vous confirmer le budget de 20M FCFP estimé pour les travaux ? Ce budget est très faible pour un bâtiment de 300m² dans le contexte local actuel.

Response:

Le budget de 20M FCFP est fixe et ne peut être dépassé compte-tenu des contraintes budgétaires générales du projet SWAP. Pour rappel, les travaux seront réalisés en régie, ce montant de 20M FCFP ne concerne que le coût des fournitures; les coûts de main d'oeuvre étant pris en charge par la Commune.